FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 21

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 11 OCTOBRE 2022

Le 11 octobre 2022 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans les bureaux de la fédération au 4 rue Louis Néel 21000 DIJON.

Sont présents : BEDIN Guy, BOULET Gérard, DEFAUT Christian, CELLIER Jean-Luc, GAMET Jean-Marc, GRANDJEAN Eric, GONZALEZ Jean-Marc, MAVY Michel, PAGEARD Christophe, RAGEOT Michel, ROGOSINSKI André, SIBILLE Bernard, SONVICO Jean-Pierre

Excusés :
PACOU Jean-Claude pouvoir à M. SONVICO
ROZE Laurent, pouvoir à M. ROGOSINSKI

Absents :
MAITRE Jean-Philippe

1. Infos diverses

Mesures prises par la FNPF suite à l'arrêté ministériel sur la gestion des populations de cormoran :
Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les pisciculture mais aussi pour les eaux libres.
Mais le 1er octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés par la LPO (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.
Le conseil d'administration de la FNPF a donc acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision. Ainsi lors de la réunion du 4 octobre 2022, les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022 fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans. Ils ont également approuvé la séquestration de la Redevance Milieux Aquatiques versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) et du règlement des baux de pêche publics.

Motion anti-pêche de EELV :
Le Conseil Fédéral d'EELV, réuni début octobre, a adopté une motion proposée par la Commission condition animale d'EÉLV, partant du principe que « Toute forme de pêche est potentiellement mortelle pour les poissons » et prend ainsi 8 recommandations anti-pêches. Apparues il y a seulement quelques années, les campagnes antispécistes contre la pêche de loisir se sont aujourd'hui déployées sur l'ensemble de notre territoire national, et les menaces de restriction, voire d'interdiction, de notre loisir sont donc aujourd'hui bien réelles. Le monde associatif de la pêche se mobilise pour rappeler ses missions de protection.

Autre :
La MFR de Pouilly-en-Auxois à pour projet la création d'un club de pêche.
Le Carrefour des Gestions Durables de l'Eau se tiendra le 23 novembre au Parc des Expositions, la Fédération est invitée à présenter ses actions de réhabilitation de cours d'eau dégradés à cette occasion.

La Fédération a reçu M. FOURNIER, monteur et vidéaste, qui s'est proposé pour réaliser des vidéos et une chaine Youtube à destination des pêcheurs et du grand public. Le conseil d'administration valide sa proposition à l'unanimité.

2. Personnel

M. SONVICO rappel à l'assemblée les besoins de la Fédération en termes de personnel qualifié. Ces embauches permettront une réorganisation des activités, de façon à améliorer l'efficacité des missions de la Fédération. Plusieurs candidats ont été retenus par la commission et leurs dossiers sont présentés.
Après vote du CA, deux embauches sont validées.
Les personnes concernées seront contactées dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président
Jean Pierre SONVICO